

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3770 - Vendredi 04 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

COMMENTAIRE :

À quand le verdict sur l'élection du bâtonnier ?



LITTÉRATURE

*"Quand j'étais ami du président Azali",
le nouveau livre de Karihila*

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Décembre 2020

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 19mn

Fadjr : 04h 17mn
Dhouhr : 11h 59mn
Ansr : 15h 34mn
Maghrib: 18h 22mn
Incha: 19h 36mn



LITTÉRATURE

"Quand j'étais ami du président Azali", le nouveau livre de Karihila

Deux ans après sa rupture avec le président Azali Assoumani, l'ancien secrétaire général du parti au pouvoir Hamidou Karihila vient de présenter son 6ème livre à M'bèni la semaine dernière. Le livre parle des relations du président Azali et de Karihila de 1999 jusqu'à la rupture des relations en 2018.

En 19 ans de relation politique entre Azali Assoumani et Hamidou Karihila, ce dernier trouve judicieux de laisser des traces. Dr Karihila a choisi d'immortaliser une partie de cette période pour dit-il, que cela soit une leçon pour les générations futures, mais aussi pour laisser son testament. Et c'est par cette occasion qu'il a sorti son sixième livre intitulé « Quand j'étais ami du président Azali ». Composé de trois grands chapitres, l'ouvrage parle des relations des 7 ans de pouvoir du président Azali sous son premier mandat (1999-2006), ses dix années de traversée du désert avec Azali dans l'opposition, et ses deux ans avec Azali pour son deuxième mandat. « Ma relation avec mon ami, le président Azali Assoumani, remonte à 1999, au lendemain du renversement, par l'armée du président comorien par intérim, Tadjiddine Ben Said Massoud (1998-1999) », se rappelle-t-il.

Il se rappelle de quelques conversations avec Azali qui était en ce moment « putschiste ». « Je veux que tu m'aide pour certains pays dont l'Arabie Saoudite pour qu'ils acceptent le changement » se souvient-il avant de poursuivre : « dès ce moment, je me suis battu corps et âme financièrement et moralement pour que le régime soit validé par, non seulement les pays du Golf dont j'ai présenté les Comores en tant qu'ambassadeur extraordinaire et résident au Royaume d'Arabie Saoudite, et en même temps, auprès de l'Organisation de la Conférence islamique, actuellement connue sous le nom d'Organisation de la coopération islamique, et qui compte 56 pays parmi ses membres. Grâce à moi et Souef Mohamed Elamine, le président Azali a été invité en tant que chef de l'Etat à l'Assemblée générale de l'organisation panafricaine de l'ANC en 1999 ».

L'ancien ambassadeur a montré qu'il a servi son pays politiquement, diplomatiquement, socialement et humainement. « Tout cela a renforcé mes relations fonctionnelles, intimes et partisans par excellence avec le président Azali. Et grâce à cette relation, j'ai pu contribuer à la consolidation de son pouvoir et à la réconciliation nationale avec l'Accord de Fomboni en obtenant le



soutien des gouvernements et des institutions de ces pays et en œuvrant à l'amélioration de nos relations communes afin de les promouvoir au plus haut niveau ainsi qu'à son retour au pouvoir en 2016 », dit-il.

L'ancien secrétaire d'Etat en charge du monde arabe atteste qu'après le départ du président Azali en 2006, il lui est resté fidèle, préservant le travail acharné et diligent, sous son ombre et sous sa direction, pour promouvoir sa personnalité auprès de l'opinion publique arabe par le biais de certains canaux officiels dans des pays amis. « A cela s'ajoute mon implication active dans son parti, le sauvant des crises et en l'orientant vers une vie politique

globale dans l'ensemble de nos trois îles indépendantes. Après que je sois devenu secrétaire général du parti, cela a contribué à surmonter les difficultés et les obstacles et à faciliter son retour à Beit-Salam, grâce à des élections libres, justes et honorables pour le parti, dont tout le monde peut en témoigner », avance l'auteur du livre « Les efforts du Royaume d'Arabie Saoudite pour soutenir le développement global aux Comores 2005 ».

La sensation est venue lorsqu'il parlait de sa rupture avec son ami Azali. « Dès que le président ami est retourné au pouvoir, au nom de notre parti que je dirigeais, et avec nos efforts conjoints, puis en alliance plus tard avec l'ex-président

Sambi et de son parti Juwa, il s'est retourné contre moi, comme si je n'avais rien apporté à sa victoire et son retour à Beit-Salam et comme si je n'y avais aucun intérêt », annonce-t-il. Et d'ajouter : « il m'a éloigné complètement des coulisses du pouvoir, concentrant le pouvoir autour de lui et sa famille ». Face à cette situation, M. Karihila a décidé de sauver la face et quitter le parti au pouvoir. « J'ai démissionné du parti et j'ai retiré la confiance que j'accordais jadis à mon ami qui m'infligeait désormais l'amertume de la trahison, la tristesse de la marginalisation et l'étouffement de l'humiliation », conclut-il.

Ibnu M. Abdou

DÉCÈS DE L'ARTISTE ADINA :**Reçu par Azali, le collectif Adina réclame une enquête indépendante**

Après la conférence du 26 octobre dernier demandant une enquête indépendante du CHN, le collectif Adina a été reçu par le président de la République ce jeudi 03 décembre. Il est ressorti de cette rencontre qu'une Commission Adina sera mise en place pour apporter des éclaircissements sur le système de santé dispensé aux malades en général, et sur les circonstances du décès de l'artiste Adina en particulier.

Le président de la République a reçu hier jeudi 03 décembre le collectif Adina, suite à leur requête demandant une enquête indépendante pour élucider les circonstances troublantes de la mort de l'artiste Adinane Tanchik, le 5 novembre dernier. Dans son intervention, Idriss Mohamed, porte-parole du Collectif a montré que cette rencontre est le fruit d'une sollicitation de leur part. « Le président nous a accueillis à bras ouverts. Il

nous a montré qu'il partage profondément nos inquiétudes et qu'il voudrait bien que les choses changent. Mais il va falloir envisager la création d'une Commission Adina. Nous fondons beaucoup d'espoir sur l'avenir tout en espérant que les Comoriens seront rassurés désormais vis-à-vis des soins médicaux », souligne-t-il, tout en rajoutant que « nous avons considéré qu'en utilisant la mort d'Adina et les cir-

constances de sa mort, nous pourrions sensibiliser l'opinion publique sur la situation que tous les Comoriens vivent aussi bien dans les cabinets privés que dans les hôpitaux publics, car nous nous intéressons à la situation dansante des Comoriens ».

Pour rappel, le Collectif Adina est né suite aux circonstances troubles sur la mort de l'artiste. Un drame qui pousse une partie de l'o-

pinion publique d'en tirer des leçons de la prise en charge hospitalière notamment à l'hôpital dit de référence national, El-maarouf. Adinane Tanchik est décédé le 5 novembre dernier et il a fallu 10 jours pour que la direction d'El-Maarouf communique sur les circonstances de sa mort.

Andjouza Abouheir



Collectif des préparateurs de vanille devant la presse



Département Communication
N°2020-_____/SONELEC/Com

Moroni le 05/11/ 2020

Communiqué

La La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, que la date limite des factures du mois de **Novembre 2020** pour la région d' **Itsandra Hamanvou** est le **09/12/ 2020** et celui de **Itsandra Bangaani** est fixée pour le **10/12/2020**.

Ces clients sont priés d'être à jour de leur paiement afin d'éviter des pénalités et aussi **aux coupures** systématiques qui seront menées à partir du **15/12/ 2020**, pour non paiement dans les délais réglementaire.

COMMENTAIRE :

À quand le verdict de la Cour d'appel sur l'élection du bâtonnier du Barreau de Moroni ?

La situation du Conseil de l'ordre des avocats ne s'améliore pas depuis l'assemblée générale électorale du 22 novembre dernier qui a vu émerger deux bâtonniers pour un fauteuil.

C'était le dimanche 22 novembre que les avocats s'étaient réunis en assemblée pour élire un nouveau bureau du Conseil de l'ordre des avocats. Une élection surréaliste et regretta-

ble pour le métier, selon l'avis des intéressés eux-mêmes. Deux avocats continuent de réclamer le fauteuil de bâtonnier. Me Tadjidine Ben Mohamed et Me Abdouloihabi Mohamed se disputent la présidence et chacun estime être en droit. Cela va sans dire, la tension est tendue entre les deux clans. Quel devenir pour le barreau de Moroni ? La question mérite de se poser tant la situation est inquiétante et risque d'éclabousser l'appareil judiciaire,

et par ricochet les juristes. Tous les regards sont braqués aujourd'hui à la Cour d'appel de Moroni qui doit trancher.

Le procureur général que nous avons contacté a confirmé avoir reçu deux délibérations différentes des élections mais n'a pas encore pris une décision alors que, selon un avocat, il n'avait que dix jours pour statuer. Selon toujours l'avocat, dans le cas d'espèce le procureur général devrait saisir la Cour d'ap-

pel pour valider une des deux délibérations envoyées.

Pour rappel, Me Mohamed Abdouloihabi, bâtonnier déclaré « élu par acclamation » par Me Mzimba (le bâtonnier sortant) avait affirmé dans une conférence de presse qu'il est le bâtonnier élu. « Il n'y a pas deux bâtonniers. Le seul bâtonnier élu c'est moi. Mes adversaires peuvent faire des recours devant les juridictions compétentes. C'est leur droit », avait-il assené.

Même son de cloche pour Me Tadjidine Ben Mohamed, élu par la majorité des avocats : « Je suis élu par la majorité des avocats. Il n'est pas question de faire des recours », avait-il affirmé la semaine dernière devant la presse en profitant de l'occasion pour dévoiler son nouveau bureau.

Nassuf Ben Amad

JOURNÉE INTERNATIONALE DES HANDICAPÉS :

"Je suis si satisfait de ma vie que j'oublie souvent mon handicap"

À l'occasion de la journée internationale des handicapés, Abdillah Ahmad, agent de l'UNFPA-Comores fait un témoignage sur son intégration en milieu de travail. Atteint de paraplégie, il démontre au monde entier que derrière son handicap, un homme instruit capable de donner le meilleur de lui-même.

De nature souriant et calme, Abdillah Ahmad, 54 ans, travaille à l'UNFPA depuis 5 ans en tant qu'associé à l'administration/HR/Procurement. Malgré son handicap, il est toujours assidu au boulot et est même le premier à se rendre au bureau avant tout le monde et parfois le dernier à partir. Sa disponibilité par le télétravail imposé par la crise de coronavirus pendant la période a été capitale pour l'acquisition des besoins du bureau pour l'exécution des activités. Atteint de paralysie de ses deux membres inférieurs depuis ses deux ans, il aurait pu bénéficier des soins

adéquats lui permettant de vivre sans handicap. « Je suis atteint de paralysie des deux membres inférieurs (paraplégie) dès l'âge de deux ans à cause de la poliomyélite, et je marche avec deux béquilles. A l'époque, mes parents ne savaient même pas l'existence de cette maladie, encore moins le vaccin anti-polio », déclare-t-il.

Juriste de formation, Abdillah Ahmad est titulaire d'une Maîtrise en droit privé obtenu à Madagascar où il a travaillé avec l'UNICEF avant de rejoindre le PNUD-Comores et actuellement à l'UNFPA. Aujourd'hui, il se souvient de l'accueil qui lui a été réservé à ses premiers pas à l'UNFPA. « Depuis mon recrutement à l'UNFPA, l'accessibilité du bureau s'est améliorée car le directeur pays à l'époque, Mamadou Dicko, avait pris l'initiative de construire une rampe pour faciliter mon accès au bâtiment au lieu de prendre les escaliers. Je suis reconnaissant de ce geste qui m'a permis de m'intégrer



dans le groupe sans difficulté », dit-il, avant d'ajouter que « l'ensemble du staff contribue énormément à mon inclusion, tout en m'apportant des assistances nécessaires comme soulever ou déplacer des dossiers ou des matériels, m'accompagner pour les tâches nécessitant des efforts physiques ».

Comme à l'UNFPA, dans sa vie

personnelle, Ahmad se réjouit de la complicité de ses quatre enfants et de sa femme à la maison qui lui apportent assistance, le sourire et la joie après des journées de travail quotidiennement stressantes. « En ce qui concerne ma situation personnelle, je suis satisfait de ma vie en général que j'oublie souvent mon handicap, sauf devant un obstacle. A

la maison, mon épouse et mes enfants s'adaptent et sont habitués à mon handicap et ils sont fiers de moi », souligne-t-il.

Rappelons que les handicapés ont les mêmes droits que tous les autres, comme l'affirme la Convention relative aux droits des personnes handicapées. C'est pourquoi Abdillah Ahmad profite de cette occasion pour faire des recommandations aux décideurs pour améliorer davantage l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment d'appliquer réellement la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le milieu de travail qui a été publiée par l'UNFPA en fin 2019 tout en faisant un état des lieux pour avoir des données désagrégées des personnes en situation de handicap aux Comores. Selon lui, il serait judicieux d'établir des critères d'évaluation d'inclusion dans tous les projets et programmes financés par l'UNFPA.

Andjouza Abouheir

COVID-19 :

Une enveloppe de 300 millions KMF aux préparateurs de vanille

Le collectif des préparateurs de vanille a reçu 300 millions de nos francs de la part du gouvernement comorien pour relancer les activités de la filière. Une enveloppe qui va leur offrir une bouffée d'oxygène.

La Covid-19 a fortement impacté la filière vanille. Depuis l'année dernière, les préparateurs se trouvent avec 8 tonnes de vanille non vendues aux pays partenaires. Alors que pour exporter le produit, les préparateurs font des prêts bancaires pour mettre la récolte en état de vente dans l'espoir d'acquitter leurs dettes après la vente. Hélas les choses ne se sont pas passées comme prévu, la pandémie de Covid-19 ayant fait plonger les préparateurs de vanille dans une

crise. C'est ainsi que l'association des préparateurs a sollicité un appui financier auprès du gouvernement. Un vœu accepté par ce dernier, en accordant au une enveloppe de 300

millions de francs comoriens. « Grace à cette enveloppe, on a obtenu un plan d'épure de 45% des créances des préparateurs et producteurs de vanille », se réjouit

Soulaiman Hassani, le secrétaire général du collectif.

L'appui en question concerne trois volets. Le premier consiste en la prise en charge de 45% des créances des acteurs de la vanille estimés à 202.218.664 millions de francs comoriens. 152.132.940 Kmf sont destinés à la Meck Moroni, 24.687.000 Kmf à la Banque de Développement des Comores (BDC), 19.987.240 kmf pour la Meck Mitsamiouli et 5.400.000 Kmf au Sunduk de Ndzuani. Le deuxième volet consiste à prendre en charge des dettes contractées par les producteurs envers les préparateurs, dont le montant total est estimé à 48.839.552 Kmf. Et le dernier volet consiste à soutenir les acteurs de la filière qui étaient obligés de vendre à perte.

« Cet appui du gouvernement a permis aux acteurs de la filière de reprendre avec sérénité leurs activités. Maintenant, il faut que le gouvernement songe à des solutions pour anticiper des telles situations », avance Youssouf Said Abdillah, un membre du collectif. Pour rappel, le président de la République avait promis cette aide dans son allocution à l'occasion de la fête nationale du 6 juillet à Anjouan. L'acquisition de cette enveloppe concrétise la convention signée le 29 octobre dernier entre le gouvernement et l'Office national de la vanille. Rappelons que les 8 tonnes de vanille non vendues ne peuvent être écoulées sans le consentement du gouvernement, selon la même convention.

Kamal Gamal



Collectif des préparateurs de vanille devant la presse

SANTÉ PUBLIQUE :

Terre d'Ophtalmo appuie le projet de création d'une école de médecine

Dans une rencontre avec le président de la République ce jeudi 03 décembre, l'association Terre d'Ophtalmo a exposé les travaux déjà en cours, notamment dans la réalisation des soins chirurgicaux et médicaux. La création d'un pôle universitaire en médecine figure parmi les sujets discutés.

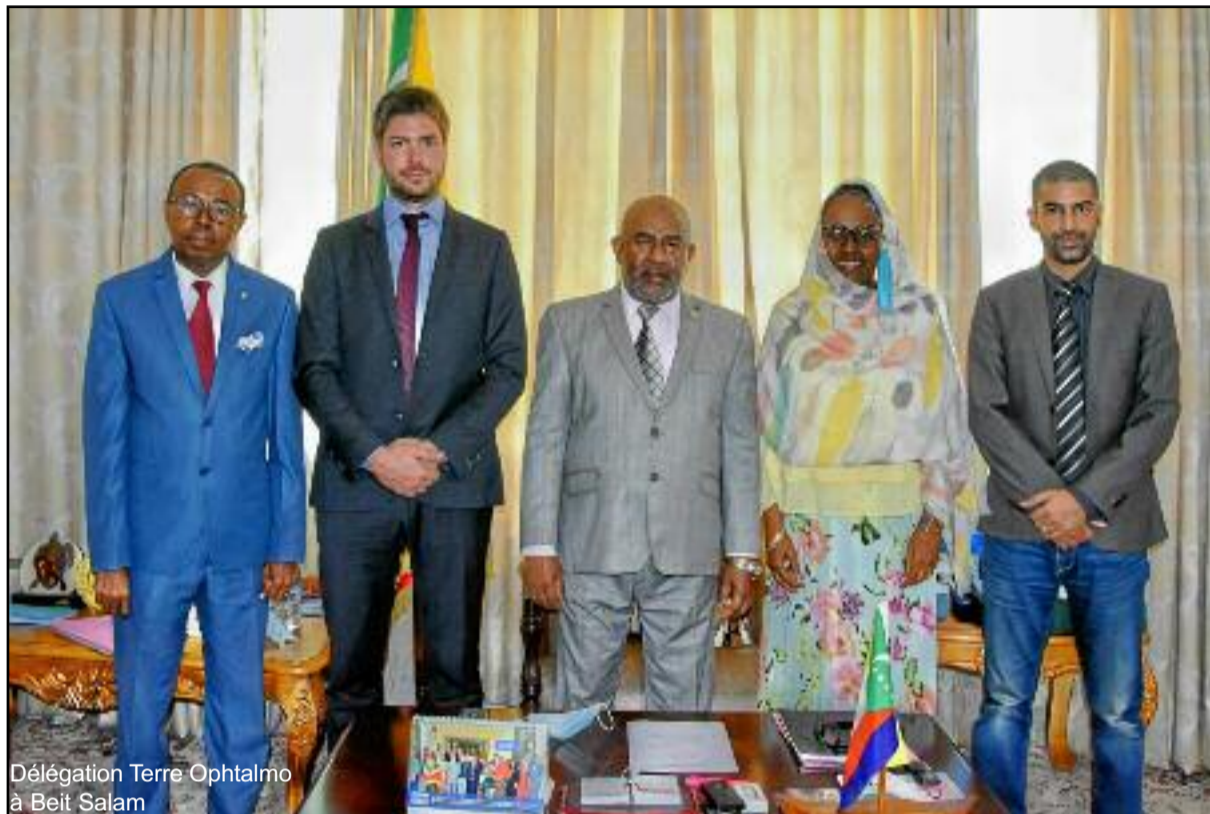
Après la célébration de la journée internationale de l'ophtalmologie à Anjouan, l'équipe de l'association Terre d'Ophtalmo a rencontré le président de la République. Elle a été accompagnée du directeur du CHN El-maarouf et du docteur Chanfi, point focal du projet de la lutte contre la cécité. Plusieurs points ont été discutés dont le renforcement des capacités du personnel de santé déjà sur place et d'une création d'un pôle universitaire en médecine aux Comores.

A la sortie de cette rencontre, le président de Terre d'Ophtalmo, Rambaud Camille, actuellement aux Comores, a expliqué qu'une semaine de réalisation des soins médicaux- chirurgicaux en partenariat

avec les confrères comoriens a été déjà effectuée à Anjouan et à Ngazidja. « Nous lui avons montré le motif de notre venue, mais également l'avenir sur la création d'une école de médecine aux Comores. J'ai évoqué avec Son excellence la possibilité d'un système d'autofinancement pérenne dans le temps et dans les soins d'Ophtalmo au Comores », souligne-t-il.

L'objectif d'un tel partenariat est avant tout l'échange et le renforcement des compétences « Nous nous concentrons sur la formation sur les données médicales et chirurgicales et la formation mais également l'appui en matériel médical pour l'amélioration et la dotation ou bien trouver des financements », précise-t-il. Quant au directeur de l'hôpital, il a expliqué que cette rencontre est due à l'engagement du président de la République, qui a initié en 2016 un projet de rénovation et de reconstruction de l'hôpital de référence des Comores.

« Cette rencontre a permis de mettre en avant ce qui est déjà réalisé notamment le cadre d'une coopération avec un partenaire de l'asso-



ciation Terre-d'Ophtalmo. Sur ce, nous avons échangé avec des perspectives à court terme et à long terme avec la création d'une faculté de médecine », rapporte Nicolas

Madi. Compte tenu du nombre insuffisant des ophtalmologistes aux pays, le docteur Chanfi Mohamed s'est donné comme tâche avec son équipe et les partenaires de former 8

à 10 ophtalmologistes sous peu. « Pour répondre aux besoins du pays ». Ces formations se feront sur place.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Le Plan Comores émergents 2030 à la portée des institutions à Mohéli

Le commissariat général au plan à travers la direction de la planification stratégique en collaboration avec les autorités de Mohéli ont tenu à dévoiler le plan Comores émergents à toutes les institutions de l'île.

Le manque d'information à la portée de la population et des institutions des îles, selon Chahalane Mohamed, le Directeur de Cabinet du gouverneur Fazul, a fait que le plan Comores

émergent est perçu comme une utopie. Pourtant, selon M. Abdourazak, le Directeur général de la planification stratégique qui assure l'intérim du commissaire Général au plan, tout ce qui a été prévu a bel et bien démarré.

Dans un atelier d'information tenu mardi dernier à la salle multifonctionnelle de Fomboni, les techniciens du plan ont étalé en long et en large les tenants et les aboutissants de ce vaste plan Comores émergents à l'horizon 2030, avec

son plan d'action intérimaire de 5 ans (2020-2024).

Six secteurs clés constituent le socle de ce plan dont le tourisme, l'économie bleue, les services financiers et logistiques, l'agriculture et les chaînes industrielles. Tout ceci, selon les présentateurs, s'accompagne avec des catalyseurs dont la bonne gouvernance, les infrastructures de base, le climat des affaires et le numérique.

À en croire ces techniciens, la mise en œuvre a déjà débuté, en citant les projets phares tels que le

pôle touristique de l'océan indien qui va permettre de hisser les Comores au rang de destination touristique de référence pour un budget de 63 millions d'euros, ou encore « unir les îles par la mer » avec des ports de liaison à Hoani (Mohéli), Chindini (Grande-Comore) et Vassy (Anjouan).

Le CHU d'El maarouf avec ses 33 spécialités est cité aussi parmi les projets phares en cours. La boucle énergétique des Comores et un quartier administratif font partie de ces projets. Enfin c'est dans les pro-

jets dits se structurants où sont prévus les infrastructures portuaires dans les trois îles, une urbanisation nouvelle, les routes et la gestion des déchets.

« Des projets qui coûtent 3 milliards 200 millions d'euros et dont la conférence de Paris a promis 4 milliards, plus que prévu », se glorifient les experts de la direction générale au plan pour qui c'est n'est plus une chimère.

Riwad



Présentation du plan Comores émergent à Mohéli



PROMOTION CARTES BANCAIRES

A la SNPSF

A partir du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021, Promotion sur les cartes.
Réduction de 64% sur les cartes USHINDZI, cédées à 3 000 francs
Réduction de 55% sur les cartes GOMBESSA, cédées à 2 000 francs

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, NGAZIDJA

Le dinosaure Volcan accroché par Amicale (1-1)

Le mercredi 2 décembre dernier à Mitsamiouli, Amicale club de Chezani avait accueilli à Volcan Club de Moroni pour le compte de la 7e journée du championnat de l'île. Ce dernier concrétise un but quasi prématuré par la tonitruant Danny Faralahy (13e, 1-0). Un centrage d'Algaswar permet à Mataba Ben Salim de remettre les pendules à l'heure (78e, 1-1). Des multitudes occasions nettes s'étaient créées ici et là. Mais, en vain.

Les attaquants respectifs des dix équipes qui ont, le mercredi 2 décembre 2020, joué le championnat n'ont pas été opportunistes et réalistes. Sur les dix matches tenus à Ngazidja, il n'y a eu que dix buts, dont cinq marqués et cinq autres encaissés. La confrontation qui a retenu l'attention de la communauté footballistique est celle qui avait opposé à Mitsamiouli, Amicale club de Chezani à Volcan Club de Moroni. Les deux adversaires s'étaient montrés incapables de se départager (1-1).

Le coach d'Amicale, Dakota Ahmada Bachirou explique : « Complicé ? Non, personnelle-



ment, je pense que le match n'était pas difficile. Certes, Volcan a marqué précocement, mais cela n'a pas constitué d'obstacle à mes joueurs pour s'exprimer à leur aise. Notre ossature a été rajeunie. Elle est formée en partie par des jeunes, en quête de maturité et d'expériences de haut niveau. Pour le moment, ils hésitent

à s'engager dans des contacts qui paraissent coriaces à leurs yeux. Avec le temps, tout s'améliorera. Mais, il faut de la patience parce qu'une saison ne suffit pas pour aguerrir des jeunes et les rendre conquérants. Oui, le championnat est long. On l'aborde avec la même ambition ».

Diaritiana Rakotonanahary de Volcan, milieu de terrain offensif, reste décontracté et se montre confiant pour l'avenir : « Dans l'ensemble, je pense que le match s'est bien passé. Vous savez les équipes, fraîchement promues, sont souvent difficiles à manier. Elles s'efforcent, voire se sacrifient pour montrer qu'el-

les sont à la hauteur de leur division. C'est ce qui s'est passé face à l'équipe de Chezani. Mais, au retour à Moroni, ce sera une autre paire de manche ».

Bm Gondet

Résultats D1-J7

A Moroni : Bonbon Djema # Us Mbeni, reporté
A Mitsoudje : Jacm # Etoile des Comores (1-1)
A Male : Fc Male # Fc Hantsindzi (0-0)
A Mvouniu : Twamaya # Elan club (2-1)
A Ouropveni : Petit Harlèm # Ngaya (1-2)
A Chezani : Amicale # Volcan (1-1)

Calendrier D1-J8, samedi 5 décembre 2020 à 15h 00

A Moroni : Volcan # Etoile des Comores
A Mitsoudje : Elan # Fc Male
A Hantsindzi : Fch # Us Mbeni
A Mvouni : Twamaya # Bonbon Djema : reporté
A Mde : Ngaya # Jacm
A Chezani : Amicale # Petit Harlèm



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET pour la sélection d'un consultant individuel "expert technique PSM à l'appui de la Section de la conformité à la CTOI dans le cadre du projet régional SWIOFish 2."

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Il se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats des Consultants Individuel "expert technique PSM à l'appui de la Section de la conformité à la CTOI dans le cadre du projet régional SWIOFish 2."

2. La mission du consultant est d'assister et soutenir techniquement la CTOI dans la mise en œuvre de ses activités, résolution et formation en matière de mesures de l'État du port (PSM); effectuer des missions dans les pays pour aider les CPC (Contracting and Cooperating Parties), élaborer une feuille de route / plan d'action détaillé pour améliorer les performances

de l'État du port; mener à bien toutes les activités liées au PSM et exécuter ses obligations conformément à l'accord de projet entre la Banque mondiale et la COI relatif aux activités de la CTOI.

3. La mission sera effectuée au Secrétariat de la CTOI, à Victoria, aux Seychelles et dans les pays.

4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'Océan Indien.

5. La durée prévue pour l'exécution de cette mission est de deux cent soixante-dix (270) jours ouvrables, répartis jusqu'au 31 juillet 2023.

6. La Commission de l'Océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).

7. Une version des termes de référence est disponible dans le site web de la Commission de l'Océan Indien <http://commissionoceanindien.org/sw2-y3-c035>

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non comprimé à l'adresse ci-après au plus tard le jeudi 17 Décembre 2020 :

e-mail : innocent.miada@coi-ioc.com et : njiva.r@coi-ioc.com

Référence: "PSM technical expert in support of the IOTC Compliance Section under the SWIOFish 2 Regional Project - SW2/Y3-C035"

9. Les Consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives de la Banque Mondiale sur la Sélection et Emploi des Consultants.

10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'Océan Indien (COI) en envoyant courriel aux adresses visées au paragraphe 8.

DISPARITION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT VALÉRIE GISCARD D'ESTAING :

De la lucidité à l'embrouillamini sur l'île comorienne de Mayotte

Ce mercredi 2 décembre 2020 a été annoncé le décès de Valéry Giscard d'Estaing à 94 ans des suites du Covid-19. L'ancien président français a été au centre de l'imbroglio dans lequel la France s'est mise au moment où l'archipel s'apprêtait à accéder à l'indépendance. Fraîchement élu président de la République française, Giscard avait trouvé tout à fait normal et légitime que l'archipel puisse accéder à l'indépendance dans son ensemble hérité de la colonisation.

Il s'était même interrogé en ces termes « est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelque soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants ait un statut différent ? ». Le président Giscard a eu à affirmer lors de sa deuxième réunion de presse le jeudi 24 octobre 1974, sur la politique extérieure au Palais de l'Élysée, que « les Comores sont une unité, ont été une unité et qu'il est tout à fait naturel que leur sort soit un sort commun ». Tout en exprimant bien les incertitudes de la politique française.



Ahmed Abdallah et Giscard

Pour rappel, aux élections présidentielles françaises de mars 1974, lui et François Mitterrand s'étaient engagés par écrit, auprès de la classe politique comorienne, à garantir l'accession à l'indépendance des Comores dans l'unité de l'archipel.

Cependant, le lobby de l'extrême droite regroupé autour du journal « Minute » et de certains gaullistes conduits par Pierre

Mesmer, s'est mobilisé autour du slogan « Mayotte française depuis cent trente ans, peut le rester pendant autant d'années si elle le désire ».

Ils ont battu campagne pour que « les populations des Comores » soient consultées. Dans la foulée, le Sénat français amende le projet de loi devant organiser un référendum global. Il en change l'intitulé ; au lieu de

consulter « la » population des Comores, ce sont « les » populations qui le seront le 22 décembre 1974.

Le 25 février 1975, Olivier Stirn, ministre des DOM-TOM, visite les Comores dans une ambiance d'hostilité générale. Le 3 juillet 1975, l'Assemblée Nationale française et le Sénat adoptent une loi fixant l'accès à l'indépendance sous conditions.

Elle reporte l'indépendance à une date ultérieure et la soumet à la préparation d'une Constitution par tous les partis politiques et à son adoption île par île. La France s'est progressivement mise dans une situation inextricable. Les tergiversations des autorités françaises sont inacceptables pour les Comoriens qui lors de la consultation du 22 décembre 1974, votent massivement le « oui » (93%).

Giscard est piégé par le lobby soutenant la sécession mahoraise. Forts de ses soutiens, ils ont réussi à réaliser la cession de Mayotte. L'unité des Comores est brisée. Depuis, la France cherche à faire avaliser le traumatisme mais rien n'y fait. Dans l'absolu, les Comoriens n'ont jamais accepté le fait accompli. Mieux, ils ont toujours saisi toutes les occasions qui lui ont été offertes pour stigmatiser la France d'avoir ôté la quatrième patte du « bœuf comorien » si cher au feu président Ahmed Abdallah Abdérémane. Et depuis lors Mayotte reste ce « contentieux désagréable » entre la France et les Comores.

Mmagaza



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN INFORMATICIEN / ADMINISTRATEUR SYSTEME ET RESEAU POUR LES BESOINS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'UNIVERSITE DES COMORES

L'Université des Comores recrute, pour les besoins de son administration centrale, un Informaticien spécialiste en Administration Système et réseau.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance ici du profil du poste ainsi que des missions/ attributions qui sont dévolues à l'occupant(e)

I - Titre/ type du poste : Administrateur système et réseau

II- Lieu d'affectation : Administration centrale de l'UDC

III- Service de rattachement : Direction des Etudes et de la Scolarité

IV- Hiérarchie : II/Elle sera placé(e) sous la supervision du Directeur des études et de la scolarité

V- Missions :

- Assurer la sécurité, la maintenance et l'évolution du réseau informatique

- Participer à la mise en œuvre du schéma directeur informatique de l'Université des Comores

- Coordonner et assurer efficacement l'interconnexion de tous les sites de l'UDC

- Contribuer à la mise en exploitation des systèmes

d'informations et leurs applications

- Proposer et réaliser d'autres solutions informatiques facilitant l'intégration et l'usage effectif du numérique en milieu universitaire

- Développer des systèmes d'automatisation des tâches d'administration réseau

- Appuyer l'installation des nouvelles applications informatiques à l'UDC

- Exercer une veille sur les évolutions numériques et être force de proposition auprès de l'UDC

- Accompagner les utilisateurs dans la formation et l'utilisation des supports numériques

VI- Qualifications : Etre titulaire d'au moins un diplôme universitaire de Bac + 4 en informatique, option système et réseau.

VII- Compétences :

- Informaticien spécialisé en Administration système et réseau

- Au moins 3 ans d'expérience en Administration système et réseau

- Avoir une excellente connaissance des différents protocoles réseau (TCP/IP, Ethernet, ...) et matériels réseaux (routeurs, switch, firewall, ...) ainsi que des logiciels d'infrastructures (systèmes d'exploitation tels que Linux et Windows, bases de données, serveurs de messagerie, ...)

- Bonne capacité rédactionnelle et parfaite maîtrise du français à l'écrit et à l'oral

- Capacité de travail en équipe

- Pouvoir d'initiative constructive

VIII - Dossier à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copies certifiées des diplômes ;
- Attestation(s) de travail

IX - Date limite de dépôt des candidatures fixée au :

Les dossiers de candidatures sont adressés à Monsieur l'Administrateur de l'Université des Comores et déposés à son Secrétariat sis au Site Universitaire de Mavingouni, au plus tard le **vendredi 11 décembre 2020**. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

N.B : seul(e)s les candidat(e)s retenu(e) seront informé(e)s par courrier et / ou voie téléphonique.